

M E M O I R E  
S U R  
L ' A V O R T E M E N T

présenté

par le

CONSEIL REGIONAL DES CANTONS DE L'EST DE LA

FEDERATION DES MEETES DU QUEBEC

Mars 1974

La Fédération des Femmes du Québec est un organisme qui groupe 29 associations. Elle compte 130,000 femmes, toutes membres bénévoles résidant au Québec.

Pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés dans sa charte, la Fédération étudie les projets de loi préparés par les gouvernements provincial et fédéral afin d'en évaluer les incidences sur ses membres en particulier, et sur la population en général.

La Fédération des Femmes du Québec est représentée à travers la province de Québec par des conseils régionaux, dont celui des Cantons de l'est.

Le Conseil régional de la Fédération des Femmes du Québec dans les cantons de l'Est présente ce mémoire.

Tous les membres de notre organisme régional, toutes les femmes et associations féminines de notre région ont été invitées à participer à chacune des réunions, et à y collaborer de façon immédiate.

Nous croyons donc que le présent document reflète la pensée et les attentes d'une grande partie de la population féminine de la région des Cantons de l'Est.

## P R E A M B U L E

Afin de faciliter la lecture du présent mémoire, nous l'avons divisé en plusieurs parties (voir table des matières, page suivante); et ce afin que le lecteur pressé pourra à volonté y puiser l'essentiel: nos propositions.

Nous avons évité de rapporter, pour chaque proposition, le détail des votes (pour, contre, abstention), et le partage des votantes (membres de la Fédération des Femmes du Québec et non membres): sur ce point les votes ont toujours été identiques. Nous tenons ces chiffres à la disposition des personnes qui les désireraient.

Le nombre des personnes présentes en assemblée n'étant pas rigoureusement constant, il aurait été inutile d'alourdir notre présentation par tous ces chiffres, l'essentiel n'étant pas l'accumulation de ces données, mais l'expression de nos besoins, démocratiquement élaborés.

La rédaction finale a été confiée à un comité spécial:  
Carmen Allard, Marie Germaine Desmond, Anne Lanctôt,  
Fernande Morin, Lise Gensst-Poulin, Colette Rioux,  
Pierrette Savard.

## T A B L E D E S M A T I E R E S

1. Objectifs du Mémoire
2. Philosophie de notre travail
3. Historique
4. L'Avortement: aspect légal; propositions et remarques sur les propositions.
5. L'éducation sexuelle comme moyen privilégié pour faire diminuer le nombre des avortements; propositions et remarques sur les propositions.
6. L'Avortement: problème économique et social; propositions et remarques sur les propositions.
7. Conclusion
8. Remerciements
9. Les Destinataires tels que mentionnés dans nos propositions
10. Organismes à qui nous soumettons notre mémoire
11. Organismes et individus cosignataires de notre mémoire

## 1. OBJECTIFS DU MEMOIRE

Les objectifs de notre travail sont au nombre de trois:

- 1) Etudier l'avortement de façon à comprendre ce problème de la façon la plus précise possible.

L'avortement est une des facettes du phénomène général de la conception. L'avortement est avant tout une aventure pénible vécue individuellement, souvent dans la souffrance et la solitude. Cette misère est accrue lorsqu'il s'agit d'avortements clandestins.

Les solutions sociales à ce drame personnel sont insatisfaisantes. Il nous faut en premier lieu tenter d'en déceler les causes.

- 2) Elaborer des propositions constructives susceptibles de limiter sinon de faire disparaître ce fléau.

Le contenu de ces propositions constitue l'ESSENTIEL de notre travail. Elles exposent certains de nos besoins, tels que nous les percevons, et les solutions positives que nous voulons obtenir des pouvoirs publiés. De même que nous n'avons pas voulu nous contenter de "placotter", de critiquer ou de nous lamenter, nous ne voulons pas, en échange de notre travail, des paroles apaisantes ou des vœux pieux.

- 3) Enfin l'objectif immédiat de notre travail est de regrouper des femmes de la région de Sherbrooke, afin de constituer parmi nous une conscience de groupe: nous avons à comprendre que nous sommes les premières en tant que femmes à

pouvoir trouver des solutions collectives à nos problèmes de femmes. Nous, qui voulons améliorer notre sort, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que d'autres le fassent pour nous.

## 2. PHILOSOPHIE DE NOTRE TRAVAIL

Dès le commencement de notre travail, nous étions conscientes des difficultés que présente une étude de groupe sur l'avortement.

La liberté d'expression fait partie du processus démocratique: il s'ensuit, dans le cas de l'avortement, une avalanche d'écrits, de prises de position (dont la nôtre!). Cependant nous avons constaté qu'une chose se dégagait de cette multitude de livres, d'articles, de déclarations publiques: une intense émotivité. Pourquoi?

Question de vie et de mort, question de répression sexuelle, question de politique démographique, question de politique sociale...l'avortement n'est pas un "sujet d'étude" au sens académique du terme.

Sujet tabou, aussi, fortement marqué par des traditions religieuses et morales; et comme on le sait, les tabous sont des intouchables pour quiconque a peur du changement.

Enfin, l'avortement est un cheval de bataille des mouvements de libération ou de promotion des femmes. Ces mouvements ne menacent pas les hommes en tant qu'individus, mais un statu quo social et politique.

Depuis plusieurs années, déjà, des femmes actives travaillent à orienter le devenir de notre société, en exerçant pleinement leur rôle de citoyennes. Ce faisant, elles refusent d'abord les formes injustifiables de la domination, et en particulier quand cette domination vise un contrôle abusif de leur capacité de donner la vie.

Les femmes en donnant la vie, accomplissent la fonction humaine la plus importante. Il n'était pas facile d'amorcer notre recherche sur l'avortement. Comment travailler ensemble sans tomber dans le piège de l'hyper-émotivité? Nous y sommes pourtant arrivées, très simplement. Trois caractéristiques de nos rencontres sont à la base de cette réussite: la tolérance, la collaboration, la volonté de produire un travail utile et cohérent.

- 1) Il nous a donc paru essentiel, en premier lieu d'aborder notre étude sous le signe de la tolérance. Notre groupe est constitué de femme de croyances, de formations, d'occupations, d'origines et d'âges divers: mais au-delà de ces différences, nous avons découvert notre terrain commun: la volonté de créer des conditions de vie plus justes pour toutes les femmes.
- 2) La Collaboration: nos rencontres ont été le lieu d'un échange de points de vue, de connaissances et d'idéologies, mais aussi de sensibilité et de sincérité.  
Nous avons pu dépasser la phase de dispersion des idées qui est corollaire de l'habituel isolement des femmes; et qui est aussi la conséquence d'une information publique livrée par bribes, au gré des média de communication, sans planification, sans cohérence. Nous avons mis en commun notre énergie soutenue par le sentiment de l'injustice qui nous est faite par la société, face à l'avortement.
- 3) L'unité de notre travail: Pour des raisons méthodologiques nous présentons nos propositions sous trois principaux items:

-l'avortement: problème légal

-l'avortement et l'éducation sexuelle

-l'avortement: problème économique et social

Nous considérons notre mémoire comme une totalité de nombreuses ramifications. Il est donc impossible d'utiliser séparément ces différentes parties.

### 3. HISTORIQUE DES ASSEMBLÉES

1973

Octobre 30

Choix du thème: L'AVORTEMENT.

Novembre 24

Première assemblée: aspects généraux de l'avortement.

Décembre 8

Deuxième assemblée: aspects médical et humain de l'avortement.

1974

Janvier 12

Troisième assemblée: aspect légal de l'avortement: discussion et proposition.

Janvier 26

Quatrième assemblée: conférence sur l'aspect religieux.

Information et discussion sur la question de l'éducation sexuelle.

Février 9

Cinquième assemblée: discussion et propositions sur l'éducation sexuelle comme moyen de prévention.

Février 23

Sixième assemblée: information et discussion: l'avortement problème économique et social.

Mars 9

Septième assemblée: L'avortement problème économique et social: discussion et proposition.

Mars 23

Huitième assemblée: présentation du Mémoire.

#### 4. L'AVORTEMENT : ASPECT LEGAL

##### Proposition I

Attendu que l'actuelle loi n'est ni respectée ni intégralement appliquée et qu'elle va à l'encontre de ses buts,

Attendu qu'elle est contraire à l'esprit de l'article II du Chapitre I-23 du Code Criminel,

Attendu qu'elle aliène la responsabilité des femmes sans alléger leur charge,

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec, propose que les instances appropriées de la Fédération des Femmes Du Québec, fasse les pressions qui conviennent auprès du Gouvernement Fédéral afin que les recommandations du Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le Statut de la femme au Canada, soient intégralement appliquées.

On lit ces recommandations comme suit:

"242: La commission recommande la modification du Code Criminel afin de permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement à la seule requête de la femme qui est enceinte de 12 semaines ou moins."

"243: elle recommande que le Code Criminel soit modifié de façon à permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement d'une femme enceinte de plus de 12 semaines si le médecin est convaincu que la continuation de la grossesse mettrait en danger la santé physique ou mentale de la femme, ou s'il y a un risque sérieux que l'enfant, s'il naissait, soit affligé de troubles physiques ou mentaux graves." #

#La Situation de la femme au Canada, Ottawa, Information Canada, 1970, p. 323.

Adoptée à la majorité.

Proposition 2

Attendu que présentement un avortement ne peut être accordé que par décision d'un Comité d'Avortement Thérapeutique,  
Et en attendant que le Gouvernement Fédéral mette en application les recommandations de la Commission Royale d'enquête sur la situation de la Femme au Canada,

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec, propose que les instances appropriées de la Fédération des Femmes du Québec, fasse les pressions qui conviennent auprès du Gouvernement Provincial pour que ce dernier oblige tous les hôpitaux du Québec à avoir un Comité d'Avortement thérapeutique et ce, afin que toute la population bénéficie des mêmes services.

Adoptée à la majorité

Proposition 3

Il est proposé que deux déléguées du Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec, rencontrent les députés (Fédéral et Provincial) de la région afin de leur remettre une copie de notre Mémoire sur l'Avortement. Ces deux déléguées auront pour mission d'exposer aux députés nos besoins et nos propositions afin qu'ils puissent exercer leur représentativité en connaissance de cause auprès des Gouvernements.

Adoptée à l'unanimité

REMARQUES SUR LES PROPOSITIONS I, 2 et 3

Il nous paraît urgent d'éliminer l'avortement du Code Criminel pour plusieurs raisons:

-L'avortement est, de fait, pratiqué massivement sans que les dispositions légales y changent quoi que ce soit.

<u>1971</u>	<u>Avortements Thérapeutiques</u>	<u>Avortements Illégaux</u>	
		Minimum	Maximum
Québec	1881	10,000	18,000

#

- En acceptant de considérer l'avortement comme un problème et non un crime, on se donne les conditions de possibilité minimales pour y trouver des solutions.

Remarquons que cette tendance à la dédramatisation est de plus en plus recherchée en d'autres secteurs touchés par le Code: régime des pénitenciers, réhabilitation des drogués et des alcooliques etc...

- Nous déplorons que trop de femmes soient encore contraintes à avoir recours à l'avortement. L'avortement est la dernière extrémité à laquelle les femmes qui ne veulent pas avoir un enfant sont réduites.

Il est injustes qu'elles en soient pénalisées.

Il est inadmissible que dans le texte même des lois il soit refusé aux femmes l'autonomie en matière d'avortement quand celui-ci devrait être un droit de la vie privée.

# HUBERT CHARBONNEAU, Le nombre des Avortements au Québec, 1er Décembre 1973, département de Démographie, Université de Montréal. Ces renseignements nous ont été communiqués verbalement par l'auteur lui-même.

Nous proposons, dans les pages qui suivent, les ébauches  
des moyens qui nous paraissent utiles dans le sens d'une  
diminution du nombre des avortements.

5. L'EDUCATION SEXUELLE COMME MOYEN PRIVILEGIE POUR FAIRE  
DIMINUER LE NOMBRE DES AVORTEMENTS

Proposition 4

Il est proposé que le Ministère de l'Education du Gouvernement du Québec investisse, en priorité, des montants pour former des éducateurs compétents et respectueux des valeurs fondamentales des individus par les moyens suivants:

- 1) Reconnaissance officielle du module de sexologie de l'Université du Québec à Montréal; ouverture de nouvelles inscriptions en première année dès Septembre 1974.
- 2) Ouverture dès maintenant de programmes de recyclage pour les professeurs des différents niveaux scolaires qui ont à dispenser l'éducation sexuelle.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 5

Que dans chacune des régions administratives au Québec, un programme d'éducation sexuelle soit dispensé dès la prochaine année scolaire à tous les étudiants du secondaire, et à moyen terme, à tous les étudiants du primaire; impliquant la connaissance de soi, le respect de l'autre et le partage de la responsabilité.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition 6

Que des programmes d'éducation sexuelle soient mis sur pied et offerts aux adultes qui utilisent les services de l'éducation permanente.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition 7

Il est proposé que le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec envoie aux Commissaires des écoles de la région des Cantons de l'Est, un résumé des positions prises en assemblée sur la nécessité de développer l'éducation sexuelle, sur la nécessité d'impliquer les comités d'école et les comités de parents, afin que le dialogue s'instaure entre les parents, leurs enfants et les éducateurs.

Adopté à l'unanimité

### Proposition 8

Il est proposé que l'exécutif du Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec fasse connaître à l'opération Fer de Lance nos positions en matière d'éducation sexuelle, et ce afin que Fer de Lance connaisse les besoins d'une partie importante de la population.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition 9

Il est proposé que le Conseil Régional des Cantons de l'est de la Fédération des Femmes du Québec fasse un usage éducatif du présent mémoire; au niveau régional en le distribuant aux organismes susceptibles de s'en servir, au niveau provincial en demandant que les instances appropriées de la Fédération des Femmes du Québec, le diffusent dans les milieux convenables.

Adoptée à l'unanimité

REVUE DES

## REMARQUES SUR LES PROPOSITIONS 4,5,6,7,8 et 9

Les questions d'éducation sexuelle sont celles qui ont soulevé le plus d'intérêt au cours de nos rencontres.

Sans doute parce que l'éducation semble le moyen le plus civilisé pour améliorer nos conditions, et aussi parce qu'il est plus directement accessible à notre action.

Nous sommes conscientes du fait que les solutions éducatives ne sont vraiment efficaces que dans les moyen et long terme, et qu'elles dépendent de conditions précises:

- éducation continue et adaptée aux capacités de compréhension en fonction de l'âge;
- éducateurs compétents.

Ces conditions requièrent un véritable investissement de la part du Ministère de l'Education, et une véritable philosophie de l'enseignement.

Bien que ces conditions ne soient pas encore réunies, nous insistons particulièrement sur cet aspect de nos demandes.

Nous sommes soucieuses, par les moyens d'une éducation appropriée, non seulement de mettre les jeunes filles en garde contre les grossesses non désirées, mais aussi de fournir à tous les individus, hommes, femmes, enfants, adolescents... les moyens pour qu'ils vivent une sexualité libre, épanouie et consciente. En matière de sexualité, plus encore qu'en d'autres domaines, l'ignorance est un véritable fléau.

## 6. L'AVORTEMENT: PROBLEME ECONOMIQUE ET SOCIAL

### Proposition 10

Il est proposé que le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec demande au Ministère des Affaires Sociales de prendre les moyens adéquats pour promouvoir les C.L.S.C., afin qu'ils puissent remplir leur vocation, et particulièrement pour que soient assurés les services suivants:

- 1) services multidisciplinaires pour couples et individus, avec ou sans problème aigu, au niveau de leur sexualité.
- 2) secours sociaux et financiers aux mères célibataires et aux femmes en détresse face à leur maternité.

Adoptée à l'unanimité

### Proposition II

Il est proposé que le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec:

- 1) appuie officiellement La Fédération du Québec pour le Planning Familial;
- 2) que le Conseil Provincial de la Fédération des Femmes du Québec fasse les démarches auprès du Ministère des Affaires Sociales afin que ce dernier tienne ses promesses de financement au planning familial;

3) et que le Ministère des Affaires sociales facilite l'expansion du planning familial afin que toute la population en bénéficie.

Adoptée à l'unanimité

Proposition I2

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec appuie la recommandation 254 ~~du~~ Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur la Situation de la Femme au Canada et demande que le Conseil Provincial de la Fédération des Femmes du Québec prenne les moyens adéquats pour obtenir son application.

On lit cette recommandation comme suit:

"254. La commission recommande que les autorités provinciales, territoriales et municipales fassent tous les efforts possibles pour aider à l'intégration dans la collectivité de la mère célibataire qui garde son enfant en s'assurant a) que l'on exerce aucune discrimination à son égard en matière d'emploi et de logement b) qu'elle reçoit toute l'aide nécessaire pour s'occuper de ses enfants et c) qu'elle peut bénéficier des services d'orientation pour l'aider à résoudre ses problèmes affectifs, sociaux et économiques. #

Adoptée à l'unanimité

Proposition I3

Nous proposons que Le Conseil pour le Statut de la Femme (Québec) inscrive à ses priorités les questions de politiques #La Situation de la Femme au Canada O.C., p. 326.

financières afin de les rendre pleinement favorables aux femmes et aux familles mono-parentales :

- allocations pour les enfants
- revenu
- déductions d'impôt
- salaire au parent au foyer
- et toute autre forme de loi concernant les problèmes financiers des femmes.

Adoptée à la majorité

Proposition 14

Même texte que la proposition 13: à adresser au Conseil Consultatif de la Situation de la Femme (Ottawa)

Adoptée à la majorité

Proposition 15

Attendu que la garderie favorise l'épanouissement de l'enfant dans son développement intégral,

Attendu que la participation des parents est encouragée (suivre l'évolution de l'enfant),

Attendu les besoins qui se font sentir auprès des familles défavorisées et des familles monoparentales,

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec, demande :

- 1) Que le ministère des Affaires sociales prenne en charge, à partir d'avril 1974, la subvention des garderies populaires déjà existantes (initiatives locales, comité des citoyens etc.)
- 2) Que le Ministère des Affaires Sociales commence l'implantation d'un réseau de garderies équipées selon les normes, financées conjointement par le gouvernement et les parents, en proportion de leur revenu, animées par un personnel compétent et supervisées par les usagers.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 16

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec propose que le Ministère du Travail et la Commission de la Fonction publique adoptent une politique cohérente en matière de congé-maternité; car les demandes des travailleuses sont toujours négligées au moment de la signature des conventions de travail ou des contrats.

Adoptée à l'unanimité

Proposition 17

Le Conseil Régional des Cantons de l'Est de la Fédération des Femmes du Québec propose l'expansion de cliniques de prévention et d'information à l'intérieur des services de santé déjà existants, au niveau collégial et universitaire.

Adoptée à l'unanimité

REMARQUES SUR LES PROPOSITIONS 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17

Nos propositions touchant les questions économiques et sociales ont pour objectif une amélioration des conditions de vie des femmes, à partir du moment où elles sont mères. Il n'est pas ici directement question de l'avortement, mais de sa prévention par des conditions matérielles, nécessaires à une natalité voulue.

Nos besoins, face à la maternité sont nombreux; ils demandent l'immobilisation de budgets importants; et surtout ils demandent une orientation humaine des politiques sociales et économiques. C'est par la satisfaction de ces besoins que les femmes pourront atteindre l'épanouissement social propre aux citoyens libres; car l'épanouissement uniquement familial ou maternel est un leurre qui limite le champ de conscience et d'action des femmes.

Enfin, nous devons parler du marché parallèle énorme que constituent les coûts des avortements clandestins.

Un gouvernement qui se désintéresse de cette question sanctionne la loi du plus fort, en permettant que ce soit encore les femmes les plus défavorisées qui aient à déboursier ces frais d'avortement. Il favorise aussi un réseau d'avorteurs plus sensibles aux profits qu'au bien-être des femmes et l'on sait que cette clandestinité est responsable des traumatismes psychologiques et médicaux dont souffrent plusieurs femmes à la suite de ces avortements.

## 7. C O N C L U S I O N

Pour parachever notre travail nous devons examiner nos objectifs afin de voir comment nous les avons atteints.

1) Toutes les personnes qui ont participé à nos rencontres ont eu la chance de réfléchir à la question de l'avortement d'une manière sérieuse et nuancée; les personnes-ressources qui sont venues nous présenter de l'information nous ont été très précieuses (voir remerciements page suivante).

Nous avons toutes eu à utiliser notre intelligence et notre sensibilité pour réaliser

- a) la situation pénible que vit une femme qui se procure un avortement illégal, son emprisonnement moral et physique dans son propre corps,
- b) la logique absurde de notre société qui condamne de droit les femmes à la fatalité de la grossesse insupportable tout en accusant celles qui veulent échapper à cette fatalité.

Mais ce que nous avons surtout compris, c'est qu'au delà du problème de l'avortement, il nous restait beaucoup à faire pour conquérir notre droit à l'humanité.

2) Nous avons synthétisé nos positions en dix-sept propositions.

En ce sens nous avons réalisé l'objectif préliminaire fixé dès le début: produire un mémoire sur l'avortement.

Nous réalisons l'ampleur de nos propositions; mais nous n'avions pas l'intention de fonctionner sur des demi-mesures.

Si l'avortement constitue un problème politique (au sens large), c'est sur ce terrain qu'il doit se régler; c'est la mort du "débrouillez-vous mesdames avec vos histoires de femmes!"

Ce mémoire achevé, nous sommes prêtes à le défendre pour qu'il ait les suites qui conviennent.

3) Enfin, nous sommes toutes conscientes, dans notre groupe de Sherbrooke, d'appartenir dorénavant à la vaste humanité des femmes.

Et nous sommes convaincues qu'il est désormais en notre pouvoir de continuer à travailler ensemble pour exprimer nos besoins et revendiquer nos droits.

## 8. R E M E R C I E M E N T S

Nous tenons à remercier spécialement les personnes qui ont apporté de l'information sur l'avortement, au cours de nos assemblées:

Bertrand Allard,  
Carmen Allard,  
Marie Germaine Desmond,  
Yolanda Galeano,  
Réal Grondin,  
Marielle Laforce,  
Fernande Morin,  
Lise Genest-Poulin,  
René Simard,  
Gabrielle Thibodeau,  
Jeannine Turcotte, c.n.d.,

ainsi que les personnes qui ont travaillé comme animatrice de nos ateliers:

Josée Croteau,  
Huguette Dubé,  
Nicole Guillemette,  
Pierrette Jacques,  
Jacqueline Labrèche.

9. LES DESTINATAIRES TELS QUE MENTIONNES DANS NOS PROPOSITIONS

GOUVERNEMENT DU CANADA

Honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier Ministre (proposition 12)

Ministère de la Santé

Ministère de la Main d'oeuvre

Ministère du Revenu

Monsieur Irénée Pelletier, M.P.,

Conseil Consultatif de la Situation de la Femme.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre (proposition 12)

Ministère des Affaires Sociales

Ministère de l'éducation,

Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre,

Commission de la Fonction Publique

Ministère des Finances,

Conseil du Statut de la Femme,

Monsieur Jean-Paul Pépin, M.P.

VILLE DE SHERBROOKE

Conseil de Ville de Sherbrooke,

Commission Scolaire Régionale de l'Estrie,

Commission Scolaire Catholiques de Sherbrooke,

Eastern Townships Regional School Board,